

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 juin, les membres du Comité Syndical de Valence-Romans Déplacements se sont réunis en séance publique au siège du Syndicat, sur la convocation qui leur avait été adressée par Madame Marylène PEYRARD, Présidente de Valence-Romans Déplacements le 13 juin 2019, sur l'ordre du jour suivant :

Présents :

Mme PEYRARD, Présidente

**M. CHAUMONT, Mme RIFFARD, M. GROUSSON, Vice-Présidents,
M. BRET, M. CHANTRE, M. CHARRE, M. DUC, Mme GUILLEMINOT, M. LABADENS,
M. LABRIET, M. LORENZI, Mme MANTEAUX M. MEURILLON, Mme PAULET,
M. PELAT, M. RYCKELYNCK, M. SOULIGNAC, M. VALLON.**

Absents ayant donné procuration :

**Mme THORAVAL représenté par M. LABADENS,
M. COULMONT a donné pouvoir à M. CHANTRE,
M. DIRATZONIAN- DAUMAS a donné pouvoir à M. CHAUMONT,
M. FUHRER a donné pouvoir à M. LABRIET,
Mme GIRARD a donné pouvoir à M. GROUSSON
Mme JAUBERT donné pouvoir à Mme PEYRARD
Mme QUENTIN-NODIN a donné pouvoir à Mme RIFFARD**

Délégués absents excusés :

**M. ASTIER, Mme BICHON-LARROQUE, Mme CHASSOULIER, Mme GENTIAL,
M. HANRIOT, Mme HELMER, Mme JACOB, M. LARUE, M. LEAUTHIER, M. MONNET,
M. PERTUSA.**

4 – OBJET : Création de l'échangeur « dit de Montélier » - Avis de Valence Romans Déplacements en tant que Personne Publique Associée sur le dossier d'enquête publique soumis par la DREAL

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre de l'avancement du projet d'aménagement de l'échangeur « dit de Montélier » entre la RD 119 et la RN 7, Monsieur le Préfet de la Drôme a transmis le 22 mai 2019, à Valence-Romans Déplacements, le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

En application des articles L122-1 V et R127 I et II du code de l'environnement, Valence-Romans Déplacements, en tant que personne publique associée, doit formuler un avis dans un délai de 2 mois à réception du dossier.

Le projet d'aménagement de l'échangeur « dit de Montélier » entre la RD 119 et la RN 7 est inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020. Ce projet d'investissement, implanté sur le réseau routier national, a fait l'objet d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et le département de la Drôme.

Le scénario préférentiel retenu par l'ensemble des partenaires consiste à aménager un échangeur complet de part et d'autre de la RN 7 (voir plan du projet en annexe).

Sur la base de ce scénario préférentiel, les études se sont poursuivies en concertation avec les partenaires pour aboutir aujourd'hui à une version prenant en compte de façon plus satisfaisante l'ensemble des modes de déplacements et notamment les modes alternatifs à la voiture individuelle : un aménagement cyclable (voie verte) est prévu dans le projet ainsi qu'une réserve foncière par le département de la Drôme pour la réalisation à moyen terme d'un parc relais (réalisation non programmée à ce jour).

L'évaluation et la répartition financière du coût des travaux a fait l'objet d'une convention de répartition signée par les partenaires concernés.

Ainsi le montant des travaux et des diverses acquisitions nécessaires a été chiffré à 6 M€

La clef de répartition financière est la suivante :

- Département de la Drôme : 4 M€
- Etat : 2M€

Les travaux doivent démarrer en 2020 pour s'achever fin 2021 début 2022.

C'est pourquoi à ce stade du projet et après lecture des pièces constitutives du dossier d'enquête publique, Valence-Romans Déplacements émet un avis favorable sur le dossier d'enquête publique, avec toutefois les points d'attention suivants :

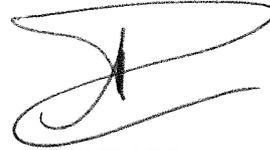
- La continuité de la voie verte à l'ouest de la voie d'accès au SDIS devra être intégrée au projet de manière à assurer une connexion avec l'aménagement en cours d'étude par Valence-Romans Agglomération sur la RD 119 en direction de Valence. Il serait par ailleurs pertinent d'envisager un aménagement cyclable sur la RD 119 à l'est de la RN 7 de manière à finaliser la liaison cyclable structurante entre Montélier et Valence, inscrite dans le plan de déplacements urbains Valence Romans.
- Dans la perspective de la réalisation d'un parc-relais à moyen terme sur ce secteur (afin de favoriser l'intermodalité en entrée de ville), le tracé et la géométrie de la RD 119 à l'ouest de la RN 7 devra intégrer la faisabilité d'aménagement de quais pour les bus.

En conséquence, le Comité Syndical est ainsi appelé à :

- Emettre un avis favorable sur le dossier d'enquête publique relatif au projet d'aménagement de l'échangeur « dit de Montélier » entre la RD 119 et la RN 7.
- Autoriser Madame la Présidente à effectuer les formalités nécessaires à l'émission de cet avis

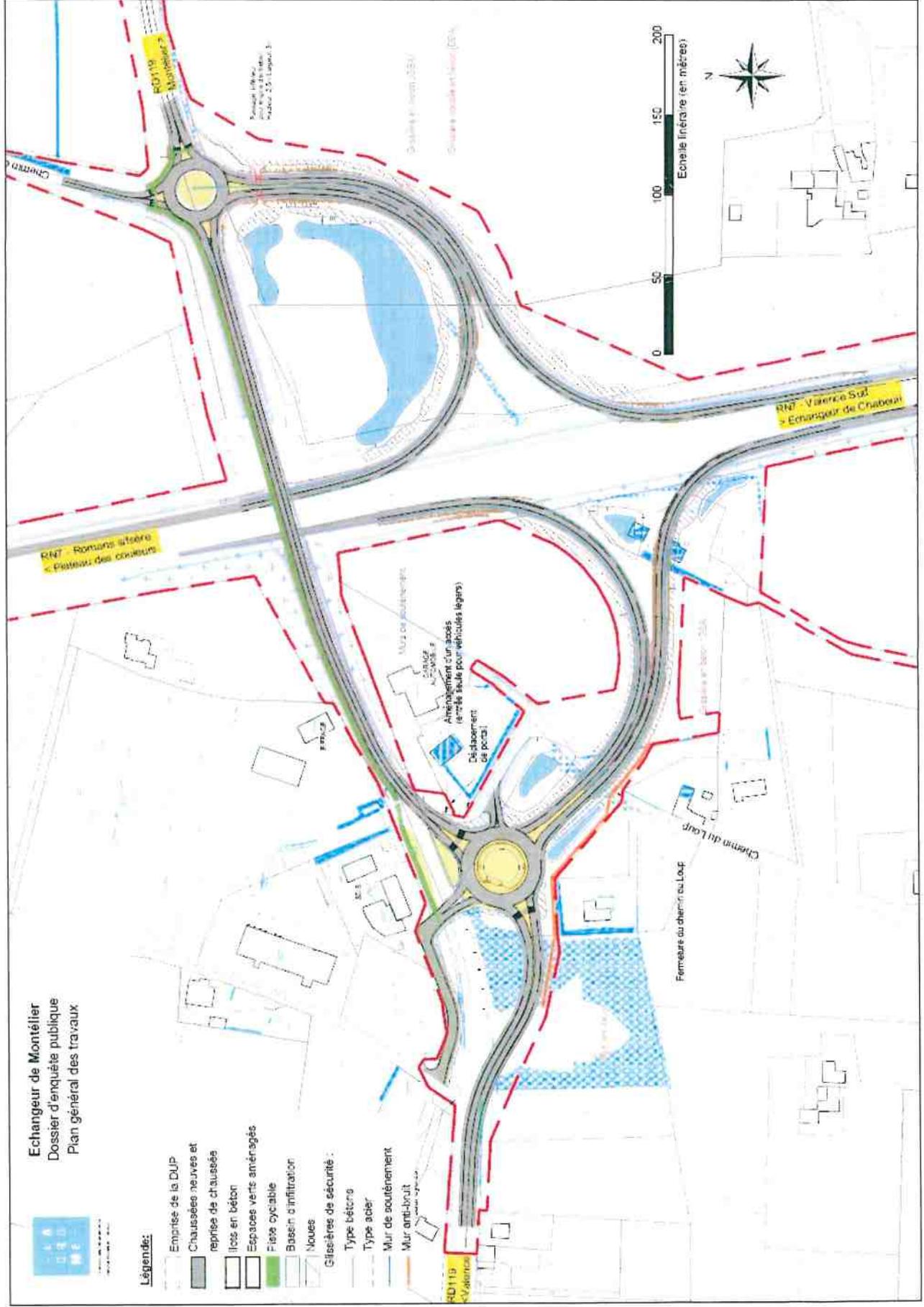
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a vertical stroke and a horizontal stroke, all enclosed within a large, sweeping loop.

**Marylène PEYRARD
Présidente
Valence-Romans Déplacements**

Annexe – Plan de l'échangeur « dit de Montéliér » entre la RD 119 et la RN 7





Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de la Drôme

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-06-21

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: VALENCE ROMANS DEPLACEMENTS VRD

N° de SIREN: 200024818

Numéro Acte de la collectivité locale: 20190619CS4

Objet acte: Création de l'échangeur « dit de Montélier » - Avis de Valence Romans Déplacements en tant que Personne Publique Associée sur le dossier d'enquête publique soumis par la DREAL

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.7-Transports

Identifiant Acte: 026-200024818-20190619-20190619CS4-DE
